



Propos par mail d'une collegue a ma patronne pour describiliter m

Par **calypso73**, le **22/10/2014** à **19:53**

Bonjour aujourd'hui je me suis fait réprimandée pr une petite faute par ma responsable j'avais oublié d'effacer un relevés d'heures pour la facturation sauf que le mail a été transférer et que au dessous il y avait le mail de

Ma collègues de travail qui disait a ma patronne c'est encore une faute de Lynda comme d'habitude je voulais savoir si elle a le droit d'envoyer ce genre de mail a ma patronne
Ce n'est pas la première fois que cette collègues describilite mon travail a ma patronne

Par **P.M.**, le **22/10/2014** à **20:58**

Bonjour,

Je ne vois pas ce qui pourrait interdire une telle pratique même si ce n'est pas propice à un climat de bonne entente dans l'entreprise mais l'employeur devrait faire la part des choses...

En tout cas une réprimande orale ne peut pas constituer une sanction, l'avertissement étant obligatoirement écrit...

Par **calypso73**, le **22/10/2014** à **21:07**

J'ai pas eu d'avertissement en plus c'est pas ce que je reproche ma patronne a le droit d'envoyer des mail mais ma collègue envoyer un mail a ma patronne en describilitant mon travail elle est simple salarie

Par **P.M.**, le **22/10/2014** à **21:14**

C'était une simple précision qui vous semble apparemment inutile sur la forme d'un avertissement et je n'ai pas dit que c'est ce que vous reprochiez à l'employeur mais encore une fois, je ne vois pas ce qui pourrait interdire à votre collègue d'envoyer un tel mail qui apparemment reflète des faits exacts et qui donc ne peut pas être considéré comme de la dénonciation calomnieuse...